

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 7,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
7 heures.	3 d. au-dessus de 0.	65 deg.	27 pou. 8 lign.	Nord.	Beau.
Midi.	6 d. au-dessus	60 deg.	27 pou. 7 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age	
7 h. 42 m.	00 h. 6 m. 14	4 h. 30 m.	Premier quart.	11	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris,

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, rue de Gaillon, n° 15, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgois et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 7 janvier 1838.

Les troupes de nos garnisons du nord et de l'est, qui avaient été mises en mouvement vers les frontières du Luxembourg, reçoivent contre-ordre. Nous avons déjà publié quelques extraits du *Progrès du Pas-de-Calais*, qui annoncent la rentrée à Arras du 12^e régiment d'infanterie de ligne : le *Courrier du Bas-Rhin*, que nous recevons à l'instant, annonce également la rentrée des troupes qui avaient quitté Strasbourg pour faire partie de l'armée d'observation. Les nuages qui étaient venus obscurcir l'horizon politique sont dissipés : nous voilà de nouveau rassurés sur la conservation de la paix. Mais on est encore à se demander pourquoi on s'est tant hâté de réunir une armée d'observation ; dans le discours du trône, le roi assurait que ses relations extérieures étaient satisfaisantes, et, le 1^{er} janvier, les garnisons du nord s'ébranlaient. Si le gouvernement a eu de véritables motifs de craindre la guerre, pourquoi aussi garde-t-il le silence ?

Le *Constitutionnel* même, lui si débonnaire, si accommodant pour tous les gouvernants, se fâche sérieusement contre notre diplomatie ; lui, d'habitude si crédule, pense cette fois que c'est pour déjouer les combinaisons du tiers-parti et pour répondre à l'accusation de non-intervention en Espagne qu'on a fait parader quelques régiments sur la frontière du nord. « Tout en louant, dit-il, la susceptibilité du ministère à l'égard de la Belgique » et le scrupule avec lequel il fait exécuter les traités qui la protègent, il sera bon de lui rappeler qu'il existe d'autres traités non moins sacrés, et qu'une autre puissance notre alliée en sollicite vainement l'exécution. »

Le *Constitutionnel* oublie sans doute que le cabinet des Tuileries ne veut pas de l'intervention en Espagne et que la sainte-alliance s'y oppose formellement ? Il croit donc qu'il est d'accord avec les grandes puissances du Nord pour anéantir partout le principe de la révolution de 1789 ? Si telle est sa pensée, que signifient tant de ménagements envers cette politique cauteleuse et timide ? Si nous accusions le gouvernement de quelque perfidie, nous voudrions faire mieux que nous livrer à des insinuations, nous dirions hautement notre opinion. — Le *Constitutionnel* trouve que pour toutes les affaires extérieures on a beaucoup trop traité le pays et ses représentants en mineurs ; que le secret nécessaire à la diplomatie a été un prétexte dont on a énormément abusé ; qu'il est temps que cet état de choses ait un terme. Nous aussi nous sommes de cet avis, et depuis long-temps.

Oui, on a étrangement abusé de la diplomatie, car depuis sept ans on a trompé le pays dans ses vœux et dans ses tendances. Le pays voulait la Pologne indépendante, le pays voulait la non-intervention en Italie et nos frontières du nord agrandies, tous ses vœux ont été déçus. Mais comment s'étonner qu'on nous trompe encore, quand on a si long-temps appuyé les déceptions et les roueries diplomatiques ? Tant que le gouvernement n'aura qu'à se préoccuper des investigations du *Constitutionnel* et de ses adhérents, il pourra bien continuer son système et nous traiter indéfiniment en mineurs ; car, si des voix courageuses s'élèvent pour protester contre les humiliations qui pèsent sur la France, les parquets armés des lois de septembre les

étoufferont, et le gouvernement se rira des phrases de colère du *Constitutionnel* et de son opposition aigre-douce.

Ce qui doit faire réfléchir en haut lieu, c'est la profonde insouciance avec laquelle on a appris que des troupes se rassemblaient. Le commerce, si facile à s'émouvoir aux bruits de guerre, n'a été aucunement ému ; la bourse n'a reçu ni secousses ni ébranlements ; dans quelques villes frontières seulement, on s'est laissé aller à la croyance d'une guerre prochaine. C'est qu'il est difficile, en effet, de penser qu'un gouvernement, sans motifs sérieux, puisse se résoudre à jeter l'agitation dans les esprits, à faire voyager des soldats sans qu'on ait besoin de leurs armes, et à dépenser quelques millions pour ne faire qu'une démonstration inutile.

Cette fanfaronnade a donc manqué son effet dans l'opinion, et elle va donner des armes au tiers-parti contre le ministère.

CHAMBRE DES PAIRS.

Dans la séance du 3, à la chambre des pairs, M. de Dreux-Brézé a jugé à propos de débiter son éternel discours, résumé de la politique légitimiste.

M. le marquis de Dreux-Brézé ayant cru devoir attaquer l'alliance du duc d'Orléans avec la princesse Hélène sous le point de vue religieux, le prince a pris la parole, et il a réclamé la part de liberté que la charte donne à tous les Français. C'était trop juste, et comme le fait observer un journal ministériel, ce n'était pas se montrer trop exigeant.

Jusque là, en admettant la convenance politique d'un discours émanant de l'héritier présomptif de la couronne, le prince avait raison. Mais M. le duc d'Orléans, après avoir invoqué pour lui le bénéfice de la tolérance de la constitution, n'a pas été conséquent avec lui-même, en engageant pour l'avenir la conscience de ses enfants.

Que M. le duc d'Orléans se déclare catholique, libre à lui ; qu'il dise qu'il mourra dans cette religion, nous ne l'en blâmerons pas ; mais il nous a paru fort désobligeant pour la duchesse d'Orléans elle-même qu'on traitât son protestantisme, greffé à la dynastie actuelle, comme une exception, comme un accident.

Nous n'attachons pas au surplus une bien grande importance à cette contradiction.

Un autre fait nous a frappés, dans la discussion des premiers paragraphes de l'adresse à la chambre des pairs, c'est l'abandon presque général des lois de septembre, et le bon marché qu'on en fait. Certes, il faut qu'elles soient tombées bien bas, pour que la pairie elle-même les traite aussi légèrement. Déjà, il y a quelques jours, M. le substitut Anspach s'est défendu comme d'une chose déshonorable d'en avoir fait l'apologie. Quand l'opinion publique fait ainsi justice d'une législation dans le lieu où on l'a faite et dans celui où on l'applique, elle est bien près de s'écrouler. M. le duc de Broglie a causé un certain étonnement quand on l'a entendu faire l'éloge de ces lois, et le silence qui a accueilli la fin de son improvisation ne sera pas une leçon seulement pour lui.

La séance du 4 a eu cela de remarquable, que le ministère y a subi, sinon repoussé, des attaques assez vives. La question polonaise a partagé avec l'Espagne le privilège

d'occuper la noble assemblée. Le ministère s'y est montré dans toute sa petitesse, dans toute son humilité vis-à-vis de l'étranger. Plusieurs pairs demandaient une phrase d'intérêt en faveur de la Pologne, M. Molé a pensé qu'il était inutile de leur donner cette simple marque de sympathie. Il n'a pas été sensible au reproche qu'on lui fait si justement de refuser un rôle d'initiative dans la politique extérieure, et il a parlé comme si le maître eût été en face de lui. C'est une triste tâche que celle d'être commis de tribune, bon à répondre par des banalités aux arguments de l'opposition ; bon à recevoir des démentis, et non à autre chose.

Le procès de presse qui vient d'être jugé par la sixième chambre de police correctionnelle a offert un incident qui a sa valeur morale. L'avocat qui s'est présenté pour défendre le *Messager*, après l'acquiescement du *National*, a été, il y a fort peu de temps encore, membre supérieur du parquet dans deux de nos principales cours royales successivement. Celui qui avait plus d'une fois reçu mandat de poursuivre la presse venait cette fois la défendre. Ces sortes de contradictions ne sont que trop fréquentes dans notre société actuelle. La justice devrait émaner d'un tribunal assez saint et assez haut placé pour échapper à de pareils accidents de position.

Le ministère d'accuser et de poursuivre au nom de l'intérêt public devrait être à l'abri de toute suspicion d'intérêt personnel et d'ambition de places, comme les arrêts du juge. Pourquoi donc ne trouvons-nous jamais dans les réquisitoires du parquet l'accent de conviction profonde dont les plaidoiries des défenseurs sont si souvent empreintes ? Pourquoi y a-t-il au barreau un art oratoire du ministère public qui n'a rien de commun avec la véritable éloquence ? C'est que, comme la marche du ministère public est fatalement tracée d'avance, il ne peut y avoir place dans son œuvre pour l'inspiration de la conscience, et qu'alors même qu'il est dans le vrai, il sent qu'il y a été poussé par une attribution d'état. Alors il subit encore, jusqu'à dans l'accomplissement du bien, la violence qui le domine. On ne se joue pas impunément du sentiment moral d'où émanent toute force réelle et toute justice ; et quand l'organisation judiciaire d'un pays peut donner lieu à d'aussi affligeantes contradictions que celles qui se succèdent si souvent dans le nôtre, on a besoin de croire qu'une grande réforme ne peut s'y faire long-temps attendre. (National.)

Des troubles sérieux ont éclaté dans une petite commune des environs d'Avignon, à propos de l'installation d'un curé qui en remplaçait un autre que l'archevêque avait forcé d'abandonner ses ouailles. La force armée a été obligée d'intervenir. Le maire a été destitué et l'instigateur communal sommé de venir rendre compte de sa conduite devant le comité supérieur du département. Quelques arrestations ont été faites. L'archevêque a signifié à l'ancien curé que tout pouvoir lui était retiré dans le diocèse.

On se demande maintenant ce que devient le fameux complot-Hubert ; pourquoi on garde en prison M^{lle} Grouville, malade ; pourquoi on ne rend pas à sa famille et à ses fonctions judiciaires M. Jules Leproux, que tout tend à représenter comme parfaitement étranger à l'affaire de Boulogne.

Où en est l'instruction ? Les journaux judiciaires eux-mêmes ne contiennent pas un mot à ce sujet.

Feuilleton.

LE JOUR DE L'AN A LONDRES.

Je ne sais combien de moralistes et de poètes se sont constitués les pleureurs de l'année mourante.

Ils ont répété : *Pauvre année, qui se meurt ! Pauvre année, qui est morte !* Ils ont fait l'éloge de trois cent soixante-cinq jours passés, comme si les trois cent soixante-cinq jours qui vont naître ne pouvaient pas nous consoler de leurs aînés. Triste et inutile habitude que cette lamentation éternelle ! Pour honorer la vieille année, pour lui rendre justice, pour prouver qu'elle nous a profité et que nous avons été heureux sous son empire, saluons d'un sourire l'aurore de la nouvelle année qui commence à poindre. Succédez-vous, années fugitives, et que chacune d'entre vous soit une Grâce dansante et non un fantôme donnant la main à un fantôme dans une ronde diabolique.

Voyons un peu, philosophe ! Viens ici ! N'as-tu pas aimé, pleuré d'attendrissement, salué la naissance d'un fils, serré la main d'un ami, remporté un succès, découvert une étoile, rencontré une étymologie grecque, n'as-tu pas enfin éprouvé quelque grand bonheur, pendant le cours de cette année qui est passée et qui ne renaitra plus ? Pourquoi donc la calomnier ? Sois plus juste, et que le souvenir des bienfaits que tu dois à la vieille année éveille sur tes lèvres un doux sourire. Point d'ingratitude !

Londres pense à peu près comme moi ; malgré décembre et la tristesse du temps, tout est gai, tout s'émue, tout brille. On veut prêter du lustre et du charme aux derniers instants de l'année. Pendant que j'écris, le cook pétille, le tonnerre des voitures ébranle les vitres, le bruit des violons s'y mêle. Ma belle année mourante, vous avez de joyeuses funérailles !

En vain le bouillard s'épaissit ; il ne réussit pas à étendre sur nous un voile de mélancolie. Sonons pour avoir des bougies, tirons nos rideaux et rions de la brume. Cependant les garçons palissiers trottent par la ville, leurs boîtes vertes sur la tête. Des voitures remplies de banquettes, de tabourets et de lampes la traversent dans tous les sens. Londres a un air de

fête vraiment singulier ; Londres si mercantile, si affairée, si peu joyeuse, est devenue la ville des bals. Sans un bal du jour de l'an, bien des ménagères croiraient commencer l'année par un sinistre. Jetez les yeux sur cette petite maison en face de la mienne ; toute modeste qu'elle est, elle donne un bal. Ce matin, j'ai vu enlever le tapis ; près d'une des fenêtres de la chambre à coucher, n'ai-je pas aperçu l'une des sœurs occupée à réparer les désordres de la chambre, à lisser les bandeaux de sa sœur aînée ? Tant de soins annoncent un bal ; cette coquetterie et cette recherche, un bal seul peut les justifier. Pénétrez avec moi dans cette soirée de la moyenne bourgeoisie ; le maître est employé d'un ministère : on reconnaît cela sans peine à la coupe de son habit, au nœud de sa cravate, à l'importance de sa démarche. Chez lui tout est ciré, frotté, verni, magnifique et mesquin. Les tapis sont propres, mais de couleur passée, et les persiennes vertes ont jauni.

Un cabriolet s'arrête devant le seuil de la porte. Admirez ce jeune employé des mêmes bureaux, qui arrive pimpant et resplendissant. Ses pieds sont armés de bottes ; mais il a ses escarpins dans la poche de son habit, escarpins que dans ce moment même il chausse dans l'antichambre. Le personnage qui l'annonce, domestique posté à la première porte, est, ainsi que l'autre homme en habit bleu stationné à l'entrée du salon, un garçon de bureau déguisé.

Voyez ici encore, c'est l'imitation des grands qui domine. Attendez-vous donc à des scènes burlesques. Il y a plus de dix auteurs vivants qui ne doivent leur réputation qu'au talent assez vulgaire de reproduire la caricature de l'aristocratie telle que chaque soir la bourgeoisie nous la donne. L'annonce de l'étiquette, du comme il faut, le désir de singer les supérieurs n'ont jamais envahi aucun peuple avec autant de puissance et d'intensité que le peuple anglais, à Londres surtout. Vous retrouvez dans nos dernières tavernes des airs de lord, des manières de dandy et des discours parlementaires.

Le garçon de bureau conduit l'arrivant jusqu'à la porte du salon et annonce à haute voix : M. Tupple !

« Comment vous portez-vous, Tupple ? » dit le maître de la

maison, en s'avancant vers son hôte et interrompant en sa faveur une magnifique conversation politique.

« Ma chère, je vous présente M. Tupple. »

Un salut gracieux de la dame de la maison, mistress Dobble, répond à ces mots.

L'étiquette est sauvée, Tupple sourit et se frotte les mains : M. Dobble est heureux, madame sourit ; c'est un flot de salutations interminables et un feu croisé de sourires. Bénie soit la société vraiment aristocratique où toutes ces formules sont devenues imperceptibles, où la politesse n'est plus qu'un doux raffinement, où l'on cause à son aise, où tout est moelleux et suave, où les convenances sont des guirlandes de fleurs et non des entraves !

Tupple se glisse, trouve une chaise près du canapé, et entame avec les jeunes personnes une conversation sur le temps, les théâtres, la vieille année, le dernier assassinat, le ballon, la nouvelle mode, et sur mille autres sujets de causerie bourgeoise.

Bons bourgeois, si vous vouliez vous en tenir à ce qui vous intéresse, à ce que vous savez ; si, comme dans cette époque si décriée du moyen-âge, vous restiez en ermites avec orgueil dans la sphère de vos habitudes et de vos plaisirs, vous échapperiez à tous les ridicules dont la civilisation vous envire. Soyez simples, soyez vous-mêmes ; votre noblesse vaut celle des écussons et des armoiries, votre bien-être vaut l'opulence des parvenus. Cet intérieur d'une maison bourgeoise au XVI^e siècle par Holbein, cette vaste cheminée, cet aieul couvert de fourrures, cette grand-mère qui dit ses prières, ce chat domestique assis près du foyer, ces enfants accroupis, toute cette scène me semble plus touchante, plus aimable, plus comme il faut que le mauvais calque aristocratique dont nos bals bourgeois du nouvel an nous donnent un si triste échantillon.

On frappe encore à la porte extérieure ! Oh ! la belle soirée ! quel bruit confus de voix plus ou moins rauques ! quel cliquetis de tasses et de petites cuillères ! Tupple, le héros, le beau, le dandy, est maintenant à l'apogée de sa gloire. Il brille, il étincelle, il triomphe. Il vient de passer au domestique la tasse de cette grosse dame vêtue de satin rouge à fleurs noires. Puis

On écrit d'Allons (Lot-et-Garonne), 1^{er} janvier :

« Quelques troubles viennent d'éclater dans notre paisible commune. Hier, à l'issue de la messe, une partie de la population s'est portée à des violences contre des Basques espagnols, appelés par la compagnie agricole du duché d'Albret pour ses ensemencements de sapins. Deux de ces étrangers ont été grièvement blessés. »

» On dit que deux compagnies d'infanterie viennent d'être dirigées de Nérac et de Mont-de-Marsan sur notre commune.

» La compagnie d'Albret a gagné depuis quelques années d'importants procès sur quelques communes de notre arrondissement, et il ne serait pas impossible que les prétentions des plaideurs déshérités fussent pour quelque chose dans ce mouvement ; mais l'intérêt qu'a le pays tout entier à voir se développer cette grande exploitation forestière nous est un garant que la paix publique ne sera pas long-temps troublée. »

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

Depuis quelques jours les bruits de guerre se répandent et circulent à Metz avec une incroyable activité. La population ne rêve déjà rien moins que la réunion de la Belgique et des provinces rhénanes à la France, et par suite, pour nos contrées, la prospérité de 1810. Un peu de ce besoin de gloire si naturel au peuple français et surtout aux guerrières populations de l'est, un peu de cette honte que nous ont léguée les traités de 1815 et que la monarchie de 1830 n'a pas su encore effacer, se mêlent sans doute à ces illusions ambitieuses. Hier, au théâtre, on applaudissait avec une sorte de fureur un mauvais couplet où il était question de Prussiens et de Cosaques. Samedi, au bas de Fournirue, des soldats qui chantaient la *Marseillaise* étaient aussi applaudis par les passants *des mains et de la voix*. Voilà l'esprit de la population.

Nos régiments partent, d'autres nous arrivent, le peuple entier les accompagne de ses vœux et de ses espérances ; et malgré tous ces symptômes qui nous reportent pour un instant aux jours si glorieux pour la France, — que nous n'avons, hélas ! que trop oubliés, — il entre dans les esprits une telle méfiance des hommes qui nous gouvernent, qu'on croit moins à la guerre qu'à quelque nouvelle déception.

On se dit : « Ce sont des affaires de famille. La liberté ici n'est pas en cause, on le voit bien. Lorsqu'il s'est agi de la soutenir en Espagne, on n'a pas trouvé un soldat pour border la frontière. Aujourd'hui qu'il est question de maintenir les droits de notre gendre belge, on remue pour la seconde fois toutes les garnisons de huit divisions militaires. Nous serons accablés de logements de troupes, le budget sera grossi de quelques millions, nous aurons encore à payer quelques passages de princes, puis voilà tout. Mais nous ne relèverons point les remparts d'Huningue, mais Sarrelouis, bâtie par Louis XIV, ne redeviendra pas France ; il n'y a rien à attendre, de ce côté, de l'ordre actuel des choses. »

Selon nous, cette rumeur publique est fondée. Il faudrait que notre juste-milieu fût poussé à bout d'une étrange manière pour se décider à quelque chose d'énergique et de national, et on peut croire que, s'il se hasarde à prendre sur la frontière une attitude menaçante, c'est qu'il n'a d'ailleurs pas pu faire autrement. La guerre n'est nullement une conséquence rigoureuse de cette attitude, et le juste-milieu le sait bien.

Mercredi dernier, dans la soirée, un soldat du 3^e léger, caserné au fort du Colombier, s'est brûlé la cervelle dans le fort même. On ignore les motifs de cette funeste détermination.

On a arrêté, dit-on, hier, dans l'église St-Georges, un individu qui cherchait à fracturer le tabernacle. Il a été mis de suite entre les mains de l'autorité.

Le *Journal du Commerce* donne les détails suivants sur l'événement arrivé hier place Bellecour :

Hier, à midi, la garde était assemblée sur la place Bellecour pour assister, suivant l'usage militaire, à la dégradation du nommé Perretty, fusilier au 4^e de ligne, condamné pour vol à cinq ans de réclusion. Au moment où le capitaine-rapporteur lui lisait le jugement, Perretty lui a dit : *Assez ! assez ! monsieur !* et au même instant il s'est frappé dans la poitrine, à l'aide d'un couteau qu'il tenait caché dans la manche de sa capote. Le

il plonge au milieu de la foule des jeunes gens qui entourent la porte, fend cette foule épaisse, arrive jusqu'à l'autre domestique ou garçon de bureau, saisit l'assiette chargée de pâtisseries, et va l'offrir à la fille cadette de cette grosse dame. En passant devant le canapé, il jette un regard de reconnaissance et de protection sur les jeunes personnes qui l'occupent. O le charmant homme ! le délicieux homme ! l'homme aimable ! Il y a partout de ces types d'amabilité qui varient selon les quartiers. Tupples, chevalier des dames, porte des gants blancs raccommodés, rit toujours, parle comme un *ana*, répète les bons mots déçus, va chercher une figure dans un quadrille, parle sentiment, robes, chapeaux, lance le calembour et jouit d'un immense succès. Objet de jalousie pour les jeunes gens, invité par toutes les mères, il assiste de fondation à tous les dîners, parle entre le poisson et le rôti, amuse le tapis et fait rire, si quelque incident imprévu vient retarder le service.

Ne rions pas trop haut de cette parodie de l'homme élégant ; de degré en degré, d'étage en étage vous la verrez reprendre jusqu'aux derniers recoins de l'ordre social. Vous observerez le dandysme dans la boutique, dans l'arrière-boutique, dans le grenier. Pour moi, je l'ai vu en haillons et je l'ai reconnu.

A souper, M. Tupples se montre avec plus d'avantages encore. « Buvez à la nouvelle année ! » s'écrie le maître de la maison. — Buvez ! répète Tupples.

Et il est si drôle quand il force toutes les jeunes dames de remplir leurs verres, malgré leurs assurances répétées qu'elles ne pourront jamais les vider ! Alors commence pour le lion bourgeois une nouvelle carrière. Il demande la permission de dire quelques mots sur l'occasion présente, et il fait le plus beau discours imaginable sur la nouvelle et la vieille année. C'est ici que Tupples, après avoir été Lovelace et Brummell, devient membre du parlement, Burke, Windham, Canning. C'est un des signes distinctifs de la bourgeoisie inférieure à Londres, que cette manie d'éloquence transportée dans les repas les plus innocents et les plus étrangers à la politique et aux partis. Tandis que l'homme de bon ton se rapproche des mœurs continentales, et renonce à ces longues discussions *inter pocula* qui charmaient nos compatriotes de 1815, il n'y a pas

coup a pénétré à environ cinq pouces, et le malheureux est tombé presque sans connaissance. Relevé immédiatement et conduit à l'hôpital, on désespère de ses jours, attendu que le poumon a été, dit-on, attaqué.

Hier, entre onze heures et midi, un vol des plus audacieux a été commis sur le quai St-Antoine, un des points de Lyon sur lequel la circulation est la plus active. La dame Boissonnet, boulangère à Serrières, venait du côté de la place Bellecour, portant dans un sac une somme de 660 f. qu'elle destinait, dit-on, à solder une acquisition de farine faite dans notre ville. Un coup de vent ayant soulevé, à ce qu'il paraît, le tablier qui recouvrait son petit trésor, le sac fut aperçu par un de ces hardis voleurs qui exploitent les circonstances favorables, et on présume qu'elle fut suivie. Bref, arrivée au milieu du quai, elle eut la malencontreuse idée de prendre l'allée du n° 24, qui traverse dans la rue Mercière ; mais à peine y fut-elle entrée, qu'un individu se précipita sur elle, la renversa, lui enleva son argent et disparut par l'entrée de la rue Mercière, sans que la pauvre femme, atterrée par le coup et par la frayeur, pût appeler du secours.

Le hasard a voulu que personne ne traversât en ce moment l'allée, car le voleur eût été incontestablement arrêté.

Faits Divers.

Bien que le rapporteur de la commission de l'adresse, M. St-Marc Girardin, ait des sympathies bien marquées pour la Russie, on pense que son travail fera mention de la nationalité polonaise. La majorité de la commission lui en a fait une sorte de loi, et une détermination contraire ne pourrait être attribuée qu'à l'influence de M. Dupin. En tous les cas, il faut espérer que la chambre des députés réparerait la lacune, si elle existait dans le projet.

— Dans le bureau dont il fait partie, M. Etienne a vivement pressé le président du conseil sur les questions que soulève le traité de la quadruple alliance ; il lui a également demandé quelques explications sur la mystérieuse affaire de Grunewald. « C'est fort grave ! » a répondu M. Molé, sans sortir du vague de ces explications. — Mais, a répliqué M. Etienne, les gouvernements de l'Europe, entre lesquels règne un accord si touchant, n'ont-ils pas eu le temps d'arranger cette affaire hollando-belge qui les occupe depuis sept années ? — Hélas ! non ; c'est une question toujours en suspens. — Quand donc se terminera-t-elle ? — Je crains, ma foi ! qu'elle ne puisse se terminer que par un coup d'apoplexie. »

Voilà un hommage rendu à l'entêtement du roi Guillaume, qui ne peut manquer de flatter infiniment sa majesté.

— On assure que les doctrinaires étaient tout prêts à demander compte à M. Dupin de son discours au roi à l'occasion du nouvel an, si ce discours renfermait, comme celui de l'an passé, quelque allusion hostile à l'un des partis qui s'agitent dans la chambre.

Les disciples exagérés de M. Guizot en ont été pour leurs belliqueuses intentions. M. Dupin n'a rien dit, rien insinué, ni contr'eux, ni contre quiconque. On ne pourrait reprocher à son discours qu'une insignifiance digne d'un Pasquier ou d'un Portalis, ... non pas Portalis l'ancien.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 4 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

M. Cousin : Je n'ai pas demandé l'intervention, j'ai demandé seulement qu'on fit quelque chose en faveur de l'Espagne, laissant au gouvernement le choix des moyens.

M. Molé : Je sais que vous avez laissé au gouvernement le choix des moyens ; mais vous avez dit que dans votre pensée c'était l'intervention qui vous paraissait le meilleur parti. M. Cousin a parlé de l'exécution des traités. Je commencerai par examiner avec lui le vrai sens de ces traités. Vous savez, messieurs, que, d'après ces traités, la France et l'Angleterre devaient se concerter sur les engagements que l'une et l'autre puissance avaient pris. Ces engagements consistaient pour la France à établir sur la

de petite assemblée bourgeoise ou cokeney qui ne possède son orateur, prêt à lui débiter, après le repas, les nullités et les absurdités les plus triviales du monde, aux grands applaudissements de l'auditoire. Ecoutez Tupples. Il se lève quand les dames sont sorties, et fait observer à ces messieurs ici présents la radieuse constellation d'élégance et de beauté qui ornaient le salon de leur hôte. Leurs yeux ont été charmés et leurs cœurs captivés par cette réunion qui a monopolisé tout ce que le sexe a de plus aimable et de plus enchanteur.

(Cris répétés : Ecoutez ! écoutez !)

« Quelque disposé que je sois à déplorer l'absence des dames, il est du moins heureux que cette absence m'offre l'occasion de proposer un toast que je n'aurais pas osé porter en leur présence. Aux dames ! (Grands et unanimes applaudissements.) »

« Les dames ! reprend le sublime orateur, au nombre desquelles sont les filles ravissantes de notre excellent hôte, également remarquables par leur beauté, leurs talents et leur grâce. Aux dames, une heureuse année ! »

Une approbation prolongée fait retentir la salle. Quelle éloquence ! quelle verve ! quelle noble et pittoresque élocution ! Cependant les dames, qui n'ont pas eu le bonheur d'entendre cette prose, se livrent à des ébats moins prétentieux, mais non moins bruyants.

On entend distinctement leurs pas rapides : elles se sont mises à danser le galop entre elles. A peine les applaudissements causés par le toast de Tupples ont fait résonner son dernier murmure, un petit jeune homme en gilet rose placé au bout de la table donne des signes non équivoques d'agitation et de contrainte. Il voudrait parler. Les lauriers dont Tupples se couronne lui portent ombrage. Il ouvre la bouche, fronce le sourcil. Un nouveau discours va éclore ; mais Tupples s'en aperçoit. Il reprend la parole. Son air est important et solennel. « J'espère, dit-il, qu'on me permettra de proposer un autre toast. » (Approbation marquée. Tupples continue.)

« Je ne doute pas que tous les honorables membres ici présents ne soient profondément sensibles à l'hospitalité — on peut dire à la splendeur — avec laquelle nous avons été reçus par notre digne hôte et notre aimable hôtesse. (Applaudissements bruyants.)

frontière certaines prohibitions. Non-seulement nous avons exécuté les prohibitions stipulées, mais nous en avons encore ajouté de nouvelles qui font grandement souffrir plusieurs de nos départements du midi. Vous voyez donc que nous avons dépassé les obligations qui nous étaient imposées par le traité.

Prenez garde, a dit M. Cousin, don Carlos à Madrid serait un immense danger pour la France. Cela est vrai, Messieurs, je le reconnais avec lui ; mais si nous avions en Espagne une armée engagée, il n'y aurait plus à reculer. Dans cette position, moi qui suis opposé à l'intervention, je voudrais que nous y dépensassions jusqu'à notre dernier sou, jusqu'à notre dernier écu, plutôt que de faire un pas en arrière : mais c'est pour cela qu'il faut y regarder à deux fois avant de s'engager dans une position semblable.

L'orateur auquel je réponds a dit que nous n'avions plus aujourd'hui qu'à nous occuper de l'Espagne, puisque les difficultés qui se présentaient du côté de la Belgique sont terminées, et que nous en avons fini en Afrique par la prise de Constantine.

Nous avons fini en Afrique !... Messieurs, nous y commençons. Croyez-vous que parce que nous avons fait la paix avec Abd-el-Kader, cette paix ne puisse pas être rompue ? Croyez-vous que parce que nous y avons 29,000 hommes, Messieurs, il ne faille plus y entretenir de forces suffisantes ! Les difficultés du côté de la Belgique sont, il est vrai, terminées ; mais précisément parce qu'elles ont eu lieu, nous devons nous tenir pour avertis qu'elles peuvent se présenter encore.

Un autre orateur que M. Cousin a dit qu'on voudrait voir suivre par le ministère, à l'égard de l'Espagne, la politique du cabinet du 11 octobre. Messieurs, le ministère du 22 septembre a la conscience d'avoir suivi cette politique, et ici je m'appuie sur le témoignage de M. Calatrava. Don Carlos était en Navarre ; le cabinet de Madrid nous demanda instamment d'établir de nouvelles prohibitions. Je m'adressai aux chambres pour en obtenir un crédit, qui me fut accordé, et qui me permit d'établir une nouvelle ligne de douanes. Quel fut le résultat de cette mesure ? Don Carlos se retira de la Navarre.

En résumé, nous ne pouvons secourir l'Espagne, dit-on, que par nos armes ou par notre argent ; de l'argent, Messieurs, nous en demanderons beaucoup pour autre chose. Mais ne pouvons-nous faire que cela pour l'Espagne ? Non, Messieurs ; nous sommes venus à son secours. Le cabinet de Madrid nous a demandé des bateaux à vapeur, et nous lui en avons donné ; il nous a demandé la permission de faire traverser à ses troupes notre territoire, et nous le lui avons permis. En un mot nous avons fait et nous ferons pour elle tout ce qui ne nous a pas paru et ne nous paraîtra pas contraire aux intérêts de la France. Voilà pourquoi nous ne voulons pas de l'intervention.

Je le déclare donc, sauf cette réserve, nous voulons secourir l'Espagne ; telle est la politique qui a été suivie depuis que j'ai eu l'honneur d'être appelé à la tête du conseil.

M. Cousin voudrait que dans paragraphe de l'adresse qui concerne l'Espagne on ne se bornât pas à émettre un vœu en faveur du triomphe de la cause constitutionnelle, mais qu'on y expliquât nettement le but que l'on se propose. Il dit, au reste, qu'il n'a pas demandé l'intervention, ainsi que l'a prétendu M. le président du conseil, mais qu'il s'était borné à exposer plusieurs moyens qui, selon lui, devaient conduire à la pacification de l'Espagne.

M. Molé : Si M. Cousin n'a pas demandé l'intervention, il nous a donné des conseils. (S'adressant à M. Cousin :) Demandez-vous des subsides pour l'Espagne ? Allons ! mettez-vous à notre place ; que feriez-vous ? Que M. Cousin veuille bien nous éclairer de ses conseils, nous en profiterons.

M. Cousin : Quand un orateur se trouve momentanément de l'opposition, jamais il ne lui a été demandé de se faire gouverner. Je n'accepte donc pas un pareil honneur. J'ai énuméré cinq ou six moyens qui me semblaient propres à sauver l'Espagne ; c'est au ministère à choisir. Il ne fait rien ; ce que je demande, c'est qu'il fasse autre chose que rien ; cela est-il clair, pour me servir d'une formule célèbre ?

M. Villemain : Je ne donnerai point de conseils au ministère, mais je lui ferai une question ; voici cette question : Le renversement d'Isabelle, l'installation de don Carlos en Espagne, au mépris des droits et des vœux de la nation espagnole, seraient-ils considérés par le cabinet comme un cas de guerre ? (Nombreuses réclamations.)

M. Molé : Je ne crois pas, Messieurs, que ce soit sérieusement qu'on adresse une telle question à un ministre des affaires étrangères. Je ne crois pas que ce ministre puisse se prononcer sur une éventualité de guerre que les circonstances peuvent changer ; mais il n'est pas vrai que nous n'ayons rien fait pour l'Espagne, comme l'a dit M. Cousin. Par suite des mesures prises par nous, l'armée de don Carlos est dénuée de tout, car le dénuement des bandes carlistes est vraiment une chose inimaginable. Ce dénuement a forcé don Carlos à diminuer de moitié. Quoique ce soit la première fois que j'aie le plaisir et l'honneur de m'asseoir à cette table, je connais depuis long-temps notre ami Dobbie ; j'ai eu avec lui des relations d'affaires. — Je voudrais que chacun ici connût Dobbie comme je le connais. (Hélas ! ils ne se connaissent que trop, et diverses sommes que Dobbie avait déboursées fort à contre-cœur pour garnir le gousset de Tupples avaient cimenté leur union. — L'hôte toussa. Tupples continua.) Oui, je le déclare, un meilleur homme, un meilleur mari, un meilleur frère, un meilleur ami que Dobbie, n'a jamais existé. (Cris redoublés : Ecoutez ! écoutez !)

« Vous l'avez vu ce soir au sein paisible de sa famille ; il faudrait le voir le matin dans les devoirs difficiles de ses fonctions : calme dans les ordres qu'il donne, digne dans ses réponses, bienveillant dans ses réceptions, soumis à ses supérieurs, toujours simple et affectueux envers ses inférieurs. »

(Applaudissements répétés.)

« Comment essayer de louer les précieuses qualités d'une femme aussi estimable que mistress Dobbie ? Est-il besoin de célébrer ses vertus et sa grâce ? tout le monde ici en est pénétré. Non ! j'épargnerai la modestie de notre ami. Quant à M. Dobbie fils... (Ici M. Dobbie fils signala sa présence par un mouvement très-brusque ; sa bouche, dont un quartier d'orange avait considérablement accru les proportions, essaya de retrouver son état normal ; le procédé de la mastication fut interrompu, et la plus grande gravité, pour ne pas dire la mélancolie la plus sombre, parut gravée sur le visage de cet intéressant rejeton. — Tupples continua.) Quant à M. Dobbie fils, sa précocité donne les plus belles espérances ; elle est pour moi un gage sûr qu'il sera aussi digne de son père que les gracieuses miss Dobbie ressemblent à leur mère par leurs talents et leurs vertus. — A notre hôte ! à notre hôtesse ! »

Tout le monde était dans l'admiration ; jamais amour-propre ne dut être plus complètement satisfait que celui de notre orateur. Tous les regards s'arrêtaient sur lui, tous lui portaient envie. On n'a pas vu de triomphe plus flatteur ni mieux mérité.

D'autres nations attachent de l'importance à la musique, à la peinture, à la connaissance des arts, au bon ton. En Italie on fait le connaisseur, en Allemagne le philosophe ; en France,

tié sa nouvelle expédition de Castille. Ce résultat, Messieurs, est dû à notre cordon. (Légers sourires.)

M. Villemain : La question que j'ai faite à M. le président du conseil n'a rien d'insolite. Dans un autre pays, les ministres eux-mêmes se la sont faite, et ils ont déclaré que telle ou telle éventualité serait pour eux un cas de guerre. Messieurs, l'excès de la prudence est souvent de l'imprudence, et en ne disant rien, souvent on dit beaucoup. (Sensation.)

M. Molé : Je demanderai à l'orateur si, en pensant aux autres points de nos frontières, il consentirait, à notre place, à s'engager, sur une éventualité, à la paix ou à la guerre?

M. Cousin : Mais enfin que voulez-vous faire pour l'Espagne? Vous avez dit que vous ne vouliez donner ni hommes ni argent.

M. Molé : Je n'ai pas dit cela, monsieur, et vous le savez bien!

M. Cousin : Je me vois forcé de vous donner un démenti. (Agitation.)

M. Molé, se levant avec vivacité : Je vous le rends. (L'agitation redouble.)

M. le président : Je ne puis m'empêcher de faire remarquer à M. Cousin que dans son langage il s'est écarté complètement des usages et des convenances parlementaires.

M. Cousin : M. le président du conseil a mal interprété ma pensée; mon intention... (Aux voix! aux voix!)

M. Villemain : Messieurs, la question qui s'agit en ce moment est grave, et mérite d'être traitée avec tout le calme possible.

M. Villemain insiste pour que le ministère déclare si le triomphe de don Carlos serait regardé par lui comme un cas de guerre.

Messieurs, si le ministère venait seulement à déclarer que le triomphe de don Carlos serait à ses yeux un des cas de guerre les plus graves qui puissent se présenter, soyez certains que cette déclaration serait une barrière à ce triomphe, que nous voulons empêcher.

M. Molé : La réponse que l'on me demande, je l'ai déjà faite l'année dernière à la chambre des députés, et, puisqu'on le veut, je vais la répéter ici; j'ai dit que le triomphe de don Carlos serait un cas de guerre si la situation de la France lui permettait alors de la faire.

M. Villemain : Cela vaut mieux que rien. (Aux voix! aux voix!)

Le 5^e paragraphe est mis aux voix et adopté.

Il est cinq heures un quart, la séance est levée et renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 5 janvier.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2.

M. le président donne connaissance à la chambre de la nomination de la commission de comptabilité. On procède ensuite à l'admission de M. Tiburce Sébastiani qui prête le serment de pair.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse au roi; le paragraphe concernant l'Espagne a été adopté dans la séance d'hier; les deux paragraphes relatifs aux mariages du prince royal et de l'une des filles du roi sont adoptés sans discussion.

M. de Gasparin lit un discours dans lequel il examine les avantages qui doivent ressortir pour la France de la prise de Constantine et de la conservation de l'Algérie. L'honorable pair ne propose pas d'amendement, mais il engage les ministres à réfléchir mûrement aux dispositions à prendre pour coloniser l'Algérie. Les paragraphes 9 et 10, qui contiennent des félicitations sur la prise de Constantine et sur la part qu'y ont prise les fils du roi, sont adoptés.

La chambre adopte également le paragraphe qui contient des remerciements pour les honneurs décernés aux vainqueurs de Constantine et aux restes de ceux qui ont péri sous ses murs.

M. Ménil propose et développe l'amendement suivant sur la colonie : « Nous ne devons rien négliger de ce qui peut assurer la conservation de cette conquête désormais unie au territoire colonial de la France. »

Dans son discours, M. Ménil attribue la difficulté qu'éprouve la colonisation et les inquiétudes manifestées par les populations à l'absence d'une manifestation de la volonté nationale; il insiste fortement sur la nécessité d'adopter sa proposition.

M. Pelet (de la Lozère) combat l'amendement, soutenu par quelques observations de M. d'Altonsz.

M. Turgot engage le président du conseil à garder le silence sur les interpellations qu'on lui adresse.

M. Molé, président du conseil, s'étonne de ces interpellations, au moment où le ministère a pris sur lui de transporter 45,000 hommes en Afrique, tandis que le budget n'accordait que 22,000 hommes. Il affirme que le ministère se présentera devant

on fabrique des théories de politique abstruse; en Angleterre, le bourgeois se fait orateur. C'est la marotte, le *hobby horse*, la grande distinction, la gloire par excellence. Il n'y a pas de club qui ne soit témoin de séances oratoires dans le genre de celle que je viens de sténographier. J'ajouterai aussi que bien des séances parlementaires ne ressemblent que trop à celle-ci. Plus d'un honorable membre parle absolument comme l'ami Tupples : lieux-communs, redondance, éloges fades, fades épithètes, inutiles circonlocutions, aucun des ornements adoptés par Tupples ne manque aux graves oraisons de ces messieurs; les journaux les répètent et l'univers les lit.

Ainsi dans plus de mille résidences de la capitale s'inaugure, au sein de la niaiserie la plus complète, cette pauvre année qui commence, et dont les langes sont disposés par la prétention et la bêtise. Tupples finit. On monte au salon.

Ceux qui avant le souper étaient trop timides pour danser retrouvent après souper une noble audace et une grande témérité pour les quadrilles. La nouvelle année a troublé la raison et brouillé la partition des musiciens qui oublient deux dièses à la clef. La danse se prolonge jusqu'au lendemain matin. L'année est morte. De profundis!

Lasse de décrire ces petites mœurs sans intérêt que le commerce et l'habitude des bureaux affaiblissent, ma plume s'arrête. Quel bruit lugubre! quel retentissement bizarre! L'horloge des églises sonne le premier coup de minuit; singulière heure! moment fatal qui me force à réfléchir! J'avais commencé gaiement, et toute ma gaieté a fui. Nous mesurons la vie humaine par des années, et ce glas est un avertissement solennel; il nous apprend que nous venons de passer une de ces bornes qui s'élèvent entre nous et la tombe. Lorsque cette cloche annoncera le commencement de l'année prochaine, nous serons peut-être insensibles à cette voix terrible.

Les cloches ne pensent pas comme moi; elles proclament avec gaieté la nouvelle année. Imitons ces messagers chrétiens de la vie et de la mort. Vive l'année qui va venir!

(Babylon the Great. — Revue britannique.)

les chambres avec un projet arrêté sur le mode d'occupation, et il engage la chambre à ne pas adopter l'amendement qu'on lui propose.

M. Pelet (de la Lozère) rappelle que dans la dernière séance M. le président du conseil a déclaré que nous ne faisons que commencer en Afrique. Il demande qu'on explique ces paroles, d'où l'on pourrait induire que la France devra faire des sacrifices plus onéreux que ceux qui ont été faits jusqu'ici.

M. Molé répond qu'on ne fait que commencer en Afrique parce que sept ans de possession ne sont rien en matière de colonisation, que ce temps, employé à y affermir notre puissance, n'a pas encore permis qu'on s'occupât d'administration; il annonce que le tableau complet de notre situation en Afrique sera incessamment présenté aux chambres.

Après quelques nouvelles observations de MM. Ménil et Villemain en faveur de l'amendement, la chambre entend M. le comte Roy qui soutient que les lois de dépenses peuvent être présentées à la chambre des pairs avant de l'être à celle des députés, qui n'a l'initiative, aux termes de la charte, que pour les lois tendant à établir des impôts. Quant à l'amendement, il en demande le rejet.

La chambre vote, et l'amendement est repoussé à une forte majorité.

Il est quatre heures, la discussion continue.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

UN TAILLEUR QUI DÉSHABILLE.

Coiffé d'une perruque bouclée d'un blond ardent, la taille pincée dans une redingote noire qui s'ouvre sur la poitrine pour livrer passage aux menus plis d'un jabot des plus monstrueux, la bouche béante, le nez retroussé, l'œil terne et l'oreille rouge, tel est le portrait en pied de M. César Billetranche, honnête sexagénaire qui, pour charmer les loisirs de sa profession de rentier et de son état de vieux célibataire, n'a rien imaginé de mieux que de faire un petit procès à un de ses voisins. La victime choisie par M. César Billetranche est un pauvre diable de tailleur de la figure la plus inoffensive du monde, incapable, si l'on en juge par l'expression débonnaire de sa physionomie, de chercher querelle à un enfant de six mois, ni de donner une pichenette sur le nez d'un caniche endormi. C'est l'image de la bonté, de la candeur la plus moutonnière, de l'innocence la plus primitive. Voilà pourtant l'homme que M. César nous dépeint comme un être dangereux à son repos et à son honneur. Écoutons sa plainte.

M. César Billetranche : Messieurs, je suis un paisible rentier, j'ai le bonheur d'être garçon, de telle sorte que je pourrais vivre en repos sans l'animosité d'un certain Delorge, mon voisin, qui m'abime de sottises, d'injures et d'infamies chaque fois que j'ai le plaisir de le rencontrer.

M. le président : Quels seraient ses motifs de haine contre vous?

M. César : Observez bien ceci, messieurs, Delorge est tailleur, voilà pourquoi il m'en veut... Il a juré qu'il aurait ma pratique ou ma vie... Et comme j'ai refusé de lui donner ma pratique, il cherche probablement à me ravir l'existence. Je me range sous votre protection.

M. le président : Vous a-t-il maltraité?

M. César : Je crois bien! Il m'a traité en pleine rue de millez-horreur toutes plus noires les unes que les autres.

M. le président : S'est-il porté contre vous à des voies de fait?

M. César : C'est-à-dire qu'il m'a saisi deux fois par le collet de ma redingote et qu'il voulait m'entraîner de vive force chez lui, en criant : « Il faut que tu viennes à la maison, que tu le laisses prendre mesure, ou que tu dises pourquoi! — Parbleu! lui dis-je en me débattant, le pourquoi est facile à dire, je ne veux pas être habillé par vous! »

M. le président : Alors il vous a laissé aller?

M. César : Au contraire! il m'a secoué encore plus fort, toujours par le collet de mon vêtement. « Ah! vieillard, criait-il du ton de M. Buridan dans le rôle de Boccage, tu ne veux pas que je t'habille! eh bien! donc, je te déshabillerai, je t'écarterai tes habits, je te mettrai dans le costume des naturels du paradis terrestre, et tu seras bien forcé alors de monter chez moi pour te couvrir!... » Messieurs, je n'ose dire jusqu'à quel point le furieux aurait accompli sa menace, si l'intervention de mon concierge ne l'eût contraint à se sauver.

M. le président, au prévenu : Delorge, convenez-vous d'avoir injurié, menacé et maltraité le plaignant?

Delorge, se levant : J'ai trente-sept ans; si on me prouve que j'ai bousculé une mouche, ou marché sur la patte d'une fourmi, ou tenu des propos sur le compte de tout autre insecte, pendant ma carrière, je consens à être jugé à perpétuité. (Le prévenu se rassied après cette éloquente réponse.)

M. le président : Il ne s'agit pas de vos habitudes qui, sans doute, peuvent être fort pacifiques, mais d'un cas particulier où vous auriez eu le tort d'en sortir pour provoquer le sieur Billetranche. Avouez-vous le fait?

Delorge, se levant de nouveau : Si l'on trouve une mouche en France qui puisse se plaindre de moi...

M. le président : Laissez là vos mouches et vos insectes, et répondez à ma question. Avez-vous commis les actes qui vous sont reprochés par le plaignant?

Delorge, se rasseyant : Ça va sans dire que non!... Qui aime les bêtes, aime son prochain, comme dit le proverbe.

M. César : Ah! il prétend que non!... Heureusement que j'ai mes témoins, un, deux témoins, qui vont le confondre et l'écraser... M. l'huissier, appelez s'il vous plaît le sieur Bizot et le sieur Bernard.

De ces deux témoins, le premier est sourd et n'a rien entendu; le second est bête et ne peut parvenir à dire ce qu'il sait. On attend, on prend patience; enfin, après les plus pénibles efforts, le sieur Bernard accouche laborieusement de ces mots : « Je en ne sais rien! »

Dans ces circonstances, le tribunal renvoie le pauvre Delorge de la plainte et condamne la partie civile aux dépens.

M. César, bondissant sur sa banquette : Hein! plait-il? Qui est-ce qui est condamné?

M. le président : Vous êtes condamné à payer les frais du procès, car aucun témoin n'a confirmé votre plainte.

M. César fourre une main dans son gilet, se tourne brusquement et marche à grands pas vers la porte, en murmurant sourdement : « Vous verrez qu'on me condamnera à me faire habiller par ce vampire!... Plutôt la mort! »

La porte se referme et l'on entend M. César crier dans le corridor : « On m'étranglera plutôt... j'aimerais mieux n'aller pas vêtu du tout! »

(Le Droit.)

Extérieur.

ALLEMAGNE. — L'affaire des mauvaises monnaies continue à occasionner des désordres ou au moins à soulever de vives réclama-

tions en Allemagne. A Sachshausen, faubourg de Francfort, le repos a été troublé assez gravement, le peuple ayant employé la force pour faire accepter cette monnaie par les marchands. A Francfort même, beaucoup de contestations se sont élevées à ce sujet. A Mayence, les marchands s'étant vu aussi dans la nécessité de refuser la monnaie dont nous parlons, des désordres ont eu lieu sur les marchés, et on a adressé des plaintes au gouvernement. A Ulm, le magistrat est venu au secours des pauvres qui avaient de mauvaises pièces de trois et de six kreutzers, et il a prié le roi de vouloir bien prendre une mesure générale de ce genre. A Esslingen, le commerce a rédigé une supplique au gouvernement, dans laquelle il fait valoir les droits qu'ont les propriétaires de ces monnaies d'être indemnisés des pertes qu'ils doivent supporter par le prince qui les a émises. Les chambres de commerce de Mannheim et de Heidelberg ont résolu de prier le gouvernement de porter plainte près de la sérénissime diète germanique contre ce prince. Les cantons suisses où la monnaie de l'Allemagne méridionale a cours, Schaffhausen, Thurgovie, Argovie, Saint-Gall et Appenzell, auront des pertes considérables à subir, vu que des masses de mauvaise monnaie ont été, dans les dernières semaines, dirigées de la Souabe supérieure vers la Suisse.

Variétés.

LE PRÉSIDENT LOUIS PAPINEAU.

Louis-Joseph Papineau, dont la famille, originaire de l'ouest de la France, s'établit il y a un siècle et demi en Canada, est né à Montréal vers 1787. Notre révolution de 1789 inspirait trop de crainte au ministère anglais pour qu'il refusât plus long-temps au bas Canada une constitution avec une chambre élective. M. Papineau père fut un des membres de cette assemblée, et il fit preuve d'autant de patriotisme que de courage, surtout en 1796 et en 1810, époques où le joug de l'Angleterre se fit le plus cruellement sentir. Peu après ce dernier temps il se retira des affaires, et sa vieillesse est aujourd'hui entourée d'un respect universel. Son fils Louis le remplaça à la chambre où bientôt (1814) il fut élu président (*speaker*). Il avait été reçu avocat le 19 mai 1810, mais il renonça au barreau pour se vouer entièrement à la défense des droits et des intérêts de son pays. Il fut constamment réélu à la présidence, excepté en 1822 et 1823, période où il fut remplacé par M. Vallières de Saint-Réal, et où la chambre l'envoya auprès du ministère anglais pour soutenir ses remontrances contre l'administration despotique de lord Dalhousie. A son retour, il fut rappelé à la présidence. La lutte recommença contre le gouverneur qui, revenu aussi de Londres, ne mit plus de frein à ses vexations, jusqu'à ce qu'une pétition signée par 69,700 Canadiens le fit enfin destituer en 1828.

Comme tous les Canadiens, M. Papineau avait fait d'assez médiocres études au séminaire des sulpiciens, seul collège qui existe à Montréal; mais plus tard il a fortifié son esprit par des travaux spéciaux sur l'histoire de son pays et des États-Unis, ainsi que sur la législation de l'Europe. C'est par là, autant que par son éloquence naturelle, qu'il s'est acquis une véritable supériorité parlementaire. L'assemblée de Québec aime les discours; elle est composée presque en entier de Canadiens français. Ainsi que dans la chambre des communes, les discussions s'engagent le soir; tous les discours y sont improvisés, et souvent le président en fait le résumé.

Les parlements des six provinces anglaises du nord américain n'ont pas d'orateurs comparables à M. Louis Papineau; il est d'une stature avantageuse; les traits de son visage annoncent, comme ses actes, un esprit ferme, adroit, sans rudesse et fécond en ressources; sa pensée est forte, brillante, plus vive que profonde; son expression grave, incisive et empreinte du caractère canadien dont l'enjouement tempère l'énergie. Quelquefois, après avoir improvisé en français un discours de deux heures, M. Papineau l'a répété en anglais avec une égale facilité. D'autres députés suivent cet exemple; mais aucun ne parle notre langue avec plus de correction que lui, sans toutefois qu'il se preserve entièrement de certains idiotismes canadiens. Sa bibliothèque très-considérable est choisie avec discernement. Des articles recueillis par un journal français, rédigé long-temps par de jeunes avocats, et qui, comme les autres gazettes libérales, vient d'être détruit violemment, indiquent que le style de M. Papineau est inférieur à son élocution oratoire : il lui faut l'action, un auditoire, un sujet qui l'affecte vivement, la contradiction; il est orateur.

Chaque député dans le nord américain reçoit par jour de session une indemnité de 10 à 12 schellings. Le traitement du président, dans le bas Canada, est annuel et s'élève à 1,000 liv. st., 25,000 fr. environ. M. Papineau, dont la famille nombreuse est une des principales du pays, possède en outre une grande fortune, et il en jouit honorablement. Lorsque des gouverneurs ont su s'affranchir de leur morgue britannique, il les a dignement recus dans son hôtel; et des ambassadeurs auprès des États-Unis qui ont visité Montréal ont pu se croire, chez lui, dans un des salons d'élite de Paris.

Ces renseignements, qui sont fort exacts, ne répondent pas au portrait qu'on se fait généralement d'un chef de parti, violent, farouche, fanatique par patriotisme, qui a une fortune à faire ou à réparer, dépourvu d'instruction, surgissant du sein d'une faction pour en être l'instrument aveugle, d'une ambition effrénée qui accepte tous les excès et qui se jette dans la guerre civile pour usurper le pouvoir, qui enfin, du haut du Hochelaga (montagne près de Montréal), menace la Grande-Bretagne. Louis Papineau se recommande à d'autres titres. Ses mœurs sont douces et polies; elles se ressentent de ce que la France a déposé sous ce rude climat une partie de sa civilisation, germe qui a heureusement fructifié, grâce à la diffusion des lumières, à l'exemple de notre patrie, au voisinage des États-Unis, au développement des institutions et de l'industrie anglaises.

Louis Papineau, odieux au parti britannique, compte aussi des ennemis parmi d'anciens compatriotes. La peur d'un avenir dont l'intérêt personnel grossit les dangers, l'or que quelques-uns ont reçu, celui qu'on promet à d'autres, la jalousie qu'inspire à presque tous une popularité de vingt ans parvenue aujourd'hui à son apogée, telles sont les causes de ces fâcheuses rivalités d'intérêt. Toutefois elles n'ont pas empêché Louis Papineau de parcourir depuis deux mois tout le bas Canada, voyant les populations des campagnes accourir à lui et empressées à former des comités et des meetings; recommandant une opposition opiniâtre, mais patiente, pour mieux affranchir le pays du monopole commercial; citant l'exemple d'anciennes colonies anglaises, et principalement celui de l'Irlande. Vainement la haine lui a prodigué les noms de charlatan, de protecteur, de roi Louis I^{er}, d'O'Connell; elle n'a point osé s'attaquer à sa vie privée qui est restée hors de toute atteinte.

Quoique ayant été revêtu long-temps du grade de major-général de l'un des sept bataillons du comté de Montréal, Louis Papineau n'a pas acquis l'expérience qui fait le chef militaire. On n'en sera pas surpris, si l'on songe que la milice n'est pas sée en revue qu'une fois par an et qu'elle est dépourvue d'armes

et d'uniformes. Son fils unique, Amédée, âgé de 17 ans, est, il est vrai, l'un des chefs d'une troupe de 900 enfants de la liberté, composée de jeunes gens, d'ouvriers et d'autres habitants; mais cette troupe n'est pas non plus fort aguerrie: elle n'a commencé à se réunir qu'après que le général Colborne, plus gouverneur déjà que lord Gosford, a autorisé à Québec et à Montréal l'organisation de deux corps d'environ 300 volontaires, presque tous d'origine anglaise.

Si Papineau eût été d'une humeur plus belliqueuse que parlementaire, il se fût trouvé dans la réunion et la bagarre du 23 octobre. Loin d'y prendre une part active, il n'était pas ce jour-là sorti de chez lui, et le soir, lorsqu'une des bandes du parti conservateur assaillit son hôtel et en brisa les portes et les fenêtres en poussant des cris de mort, il était encore dans sa bibliothèque où il avait demeuré toute la journée. Il fit alors engager sa femme à fuir avec ses enfants: « Non, non! répondit cette dame, non, je ne m'éloignerai pas; puisque les jours de mon mari sont menacés, je veux, je dois partager ses périls. » La fermeté, le courage de cette dame ont engagé un grand nombre d'amis de Papineau à se rendre dans son hôtel pour l'y défendre. Il ne paraît pas que l'autorité ait voulu l'y inquiéter; les dernières nouvelles nous apprennent au contraire que le gouverneur aurait réclamé le concours de son influence

pour calmer les populations, mais que Papineau aurait ainsi répondu à cette proposition: « Le peuple seul a résolu de maintenir ses droits; je ne puis rien contre la volonté du peuple. »

BOURSE DE PARIS DU 3 JANVIER.

Le marché a été faible aujourd'hui. Les différences du mois passé se sont réglées assez bien. Il y a pourtant une faillite assez considérable d'un ancien agent de change.

Cinq pour cent	105 10	108 25	118 5	108 25
— fin courant	108 25	108 35	108 20	103 50
Trois pour cent	79	79	78 93	78 93
— fin courant	79 10	79 10	79	79 10
Quatre pour cent	98 40	98 40	98 50	98 50
Rentes de Naples	98 25	98 25	98 25	98 25
— fin courant	2535			
Actions de la Banque	805			
Caisse hypothécaire	1150			
Quatre Canaux	575			
Emprunt d'Haïti				

La position de cette propriété sur le bassin du canal du Centre et la grande route la rend très-propre à l'établissement d'un commerce de vins ou d'une usine.

La mise à prix est fixée à 75,000 fr., et l'adjudication sera tranchée au-dessus de cette somme sans aucune remise.

On entrera en jouissance le 1^{er} avril prochain. Il sera accordé des termes pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M^e Mathey, notaire des vendeurs, rue de la Poissonnerie, n^o 6.

ANNONCES DIVERSES

(4582) A VENDRE par occasion.—Beau poêle neuf, avec un four propre à la cuisine, garni de cuivre, de la plus grande solidité.

S'adresser rue Trois-Carreaux, n^o 4.

(4576) On a perdu, depuis le jour de Noël, un chien de basse-cour, de haute taille, poil ras, roux, une plaque blanche à la poitrine, oreilles coupées très-près, grande queue. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le ramener à M. Pappet, marchand de bois, port des Pâtes, à Vaise. Il y aura une récompense honnête.

(252) LE SIEUR SEDY,

Propriétaire, et entrepreneur de jardin paysagiste.

A l'honneur de prévenir MM. les amateurs et propriétaires qu'ayant établi depuis plusieurs années une pépinière d'arbres à fruit et d'agrément dans une de ses propriétés, située près de la Demi-Lune, commune de Tassin, l'on trouvera dans cette pépinière le même assortiment de végétaux en tous genres que l'on trouve dans son ancien établissement, à St-Just, hors les portes de Trion.

Seul dépôt à Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, n^o 7, des cosmétiques et secrets de toilette de la maison Rousseau et Co, de Paris.

Nous osons nous flatter d'avoir atteint, dans la composition de l'Eau dorée, le moyen le plus satisfaisant de teindre les cheveux en toutes nuances et d'une manière indélébile. Sans compter le grand nombre de trompeuses inventions que le charlatanisme et l'avidité du gain livrent chaque jour à la publicité, une circonstance toute récente, relative à l'une des maisons de Paris la plus renommée pour ce genre de produits, prouve que d'une composition excellente en elle-même il peut résulter des inconvénients de l'imprudence que l'on peut apporter à son emploi. Rien de semblable n'est à craindre dans le nouveau cosmétique que nous offrons au public. Les précautions si simples et pourtant plus que suffisantes indiquées dans l'instruction qui l'accompagne préviennent entièrement toute iniquité à ce sujet: autant son effet est prompt, autant son application est facile et n'astreint à aucune préparation préliminaire. L'Eau dorée ne corrode et ne raidit point les cheveux, comme tant d'autres compositions connues pour cette spécialité: elle les rend au contraire plus doux et plus flexibles; elle ne déteint jamais, se conserve fort long-temps, et n'a point à souffrir des ablutions et autres soins ordinaires de la toilette.

Le prix du flacon est de 5 fr.; flacons doubles: 8 fr. — On peut, avant de l'acheter, en exiger l'essai sur des mèches de cheveux blancs, gris ou roux.

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n^o 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS:

Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.
Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers, rue de Foy, n^o 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Lacroix, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Macon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.
Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.
Trévoux, Prost, épiciers.



(3452)

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 7 janvier 1838. — LES HUGUENOTS, opéra. — On commencera à six heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Lundi 8 janvier 1838. — Septième représentation de L'HOMME DU DESTIN, faits militaires en miniature. — On commencera à six heures.

Mardi 9 janvier 1838. — Au bénéfice de M. Cécicourt. — LE PAGE DU RÉGENT, vaud. — 2^e PAUVRE MÈRE, vaud. — On commencera à six heures.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuilles d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,
QUAI DES CÉLESTINS, n^o 49.

LIVRES D'HEURES complets en latin et en français, contenant l'office de tous les dimanches et fêtes de l'année, avec des explications historiques et morales qui en font connaître le but et l'institution; imprimés sous la direction de M. l'abbé Affre, vicaire-général du diocèse, avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Paris; riche édition grand in-32, sur papier vélin superfin, magnifiquement ornée dans le goût des xiv^e et xv^e siècles; le texte en noir, les ornements en bistre doré, les titres principaux en rouge, bleu et or.

Dessins et figures par Gerard-Seguin, ornements par Daniel Ramée; 18 vignettes imprimées séparément en couleur, 40 entourageaux qui varient à chaque exercice, 20 pages frontispice pour les principales fêtes, plus de 130 lettres et fleurons, et filets. Avant-frontispice doré et colorié sur parchemin.

Reliés par Mulher, de Paris, successeur de Touvenin.

1838. — PRIX: 30 FRANCS.

(251)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(233) Le mercredi dix janvier prochain, à midi, il sera procédé à l'adjudication publique et aux enchères d'un fonds de teinturier situé aux Brotteaux, commune de la Guillotière, cours Bourbon, n^o 19, dépendant de la faillite du sieur Gueydau.

Cette vente sera faite sur les lieux par le ministère de M^e Tavernier, notaire à Lyon, à la requête et sur la poursuite de M. Jean-Michel Laforge, syndic définitif de ladite faillite.

S'adresser pour tous renseignements audit M. Laforge, demeurant à Lyon, rue Romarin, n^o 5, et pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente, audit M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n^o 22.

(249) Mardi neuf janvier mil huit cent trente-huit, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVIII, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, consistant en établis, commode, tables, chaises, buffet, horloge, un grand nombre d'outils de menuisier et autres objets.

AUDIENCE DES CRIÉES DU TRIBUNAL CIVIL DE LYON,
AU 27 JANVIER 1838.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

Par licitation,

D'une maison de campagne dite le château des Tournelles, à Saint-Martin-de-Fontaine, sur le bord de la Saône.

Cette propriété se compose de bâtiments de maître, maison de granger, parterre, jardin, terrasse, salle d'ombrage, pièce d'eau, vignes et terres, de la contenance en tout de 2 hectares 7 ares 1 centiare, 16 bicherées environ.

Il y a deux sources d'eaux vives ne tarissant jamais, arrosant naturellement dans les jardins.

Cette propriété d'agrément est aussi propre à un pensionnat ou à tout autre grand établissement.

S'adresser, pour voir la propriété, sur les lieux, au fermier; et pour les renseignements, à M^e Givord, avoué, place du Petit-College, n^o 3.

(250)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(248) A VENDRE AUX ENCHÈRES

DEUX MAISONS, MAGASIN D'ENTREPOT ET JARDIN,

Situés à Chalon-sur-Saône, rue de la Colombière,

En l'étude de M^e Mathey, notaire en ladite ville, le jeudi 15 février 1838, à midi.

Cette belle propriété est composée:

1^o D'une maison de maître ayant un rez-de-chaussée et un premier étage, cave et grenier;

2^o D'une très-jolie maison moderne non encore distribuée à l'intérieur, ayant un rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, grenier et serre;

3^o D'un beau et vaste jardin distribué en bosquet, parterre, et polager avec pièce d'eau et pavillon d'agrément: sa contenance est de 1 hectare 61 ares 50 centiares;

4^o De vastes magasins d'entrepôt sur la route d'Autun, avec cave, grenier, logement et comptoir;

5^o De deux petites maisons de jardinier, avec écurie; Le tout ne formant qu'un seul clos.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n^o 13.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Moutet fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Macon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Ronzier, placé des Clercs.

Lons-le-Saunier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n^o 14 ou 17.

Le Puy, Bernardin, droguiste, rue Panesac, n^o 164.

Ainsi que dans les principales villes de France. (3453)

Soins de la Bouche.

M. E. VISINET, Chirurgien-Dentiste,

REÇU PAR LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir sa résidence à Lyon, et qu'il recevra les personnes qui voudront bien le consulter sur les maladies de la bouche, dents artificielles, râteliers complets, etc. etc., et en général sur tout ce qui concerne son état, depuis 9 heures jusqu'à 3, en son domicile, situé près la place des Terreaux, rue Clermont, n^o 5, au 2^e; il y a une entrée rue Pizay, n^o 1. — Prix modérés.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 3 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (3445)

MALADIES SECRÈTES,

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)